

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2024/06

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le 12/03/2024
ID : 031-200079804-20240305-D2024_06-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, à l'usine d'eau potable du syndicat sur la commune de CALMONT (31560).

Étaient présents : Claude ALCIBIADE, Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Serge BERENGUER, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Louis BRAYE, Joël CAZAJUS, Danielle DALE, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Christophe FREZOU, Jean-Jacques GIMENO, Gisèle GIUGLARO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSYN, Jean-Louis MAGGIOLO, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Olivier MÉROU, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Marielle PEIRO, Jean-Louis RÉMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Henri Pierre BRANCOURT, Aurélie CANTIE, Serge DEJEAN Michel DEL PONTE, Eric GALAUP, Béatrix GIRAULT, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Denis LEMOINE, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Patrick PALLEJA, Nadine ROUGÉ, Francette ROS NONO, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

- Christine VALLES procuration à Jean-Louis REMY

Secrétaire de séance : Monsieur Joël MASSACRIER

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège – Renouvellement de canalisation entre les châteaux d'eau de Louise (Gaillac-Toulza) et Esperce – Commune de St Ybars

Nouvelles demandes au titre du programme départemental de l'Ariège 2024

Monsieur la Président indique que le Bureau du SPEHA a validé en date du 05/10/2023 le programme prévisionnel des travaux en régie et en prestations externes pour l'année 2024. Parmi ces opérations, l'une d'elle est éligible est localisée dans le département de l'Ariège et est éligible à des subventions à hauteur de 10 % des travaux réalisés par le Conseil Départemental de l'Ariège. Il s'agit de l'opération suivante :

**Renouvellement et renforcement en Ø200 mm de la canalisation en fonte située entre les châteaux d'eau de Louise (Gaillac-Toulza) et Esperce, sur la commune de St Ybars (09).
Montant estimé : 950 000 € HT**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Recettes	Montant en €	Dépenses	Montant en €
Subvention du CD 31 2024 (20 %)	190000	Renouvellement et renforcement en Ø200 mm de la canalisation en fonte située entre les châteaux d'eau de Louise (Gaillac-Toulza) et Esperce, sur la commune de St Ybars (09)	950000
Subvention du CD 09 2024 (ou 2025) (10 %)	95000		
Subvention de l'AEAG (30 %)	285000		
Emprun caisse prêteuse (20 %)	190000		
Participation du syndicat (fonds propres - 20 %)	190000		
Montant total en € TTC	950000	Montant total en € HT	950000
		TVA (20 %)	190000
		Montant total en € TTC	1140000

Le SPEHA souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège.

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président du SPEHA, Monsieur Jean -Louis REMY à demander l'attribution des subventions précitées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de signer la délibération correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le 12/03/2024
ID : 031-200079804-20240305-D2024_06-DE

Fait à Montgeard., le 07/03/2024

Monsieur le Président,
REMY Jean-Louis



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.